

COLLECTION " LU POUR VOUS "

n°29 - septembre 2023

Représenter et gouverner

Une histoire de l'élection

Synthèse du livre de Bernard Manin
Principes du gouvernement représentatif

leDoTank

en partenariat avec



Synthèse rédigée par **Raphaël GIALDINI**,

ENS Paris-Saclay, à partir de :



Bernard Manin – *Principes du gouvernement représentatif* –
Liberté de l'esprit – Calmann Lévy – 1995

Bernard Manin est un philosophe français spécialiste de la pensée politique. Il est connu pour ses travaux sur les institutions d'exception, le libéralisme et la démocratie représentative. Il a été directeur d'études à l'EHESS et professeur à la New York University.

La collection " Lu pour vous "

La collection " Lu pour vous " propose des synthèses de travaux académiques qui font référence sur des questions liées à la Responsabilité Sociale et Sociétale des Entreprises (RSE).

Chaque thématique a vocation à être abordée par des auteurs ayant des opinions contrastées.

Ces notes de synthèse ne présentent pas un avis du DoTank et n'engagent pas sa responsabilité quant aux points de vue exprimés : elles n'ont d'autre ambition que de mettre à la disposition du lecteur des ressources pour sa réflexion et de lui donner envie d'aller plus loin dans la découverte des ouvrages et de leurs auteurs.

Représenter et gouverner

Une histoire de l'élection

Avant-propos

L'objectif de ce *Lu pour vous* est de clarifier ce que l'on entend par démocratie, ce qui ne sera pas sans utilité pour éclairer les débats les plus contemporains en RSE, où la notion de « démocratie d'entreprise » occupe une place centrale sans pourtant que l'on sache toujours bien ce qu'on entend par là.

De nos jours, la notion de démocratie repose principalement sur celle, connexe, de représentation : est dite démocratique une organisation au sein de laquelle les dirigeants/gouvernants sont réputés représentatifs de la volonté de leurs administrés. Or, il existe une pluralité de manières de comprendre ce en quoi consiste une bonne « représentation » et il n'est pas certain que le lien que nous établissons aujourd'hui, presque naturellement, entre démocratie et représentation, soit si évident.

L'ambition de l'ouvrage de Bernard Manin est justement de montrer que ce lien ne s'est noué que fort récemment, avec l'entrée dans l'époque moderne. Il s'agit pour lui, en d'autres termes, d'insister sur le fait que démocratie n'a pas toujours été comprise comme reposant sur la représentation ni la représentation comme quelque chose de nécessairement démocratique.

Introduction

Sait-on toujours de quoi on parle lorsqu'on se risque à utiliser le mot de « démocratie » ? Le caractère parfois flou de la notion vient de ce qu'elle a revêtu une grande variété de formes au long de l'histoire, ce qui apparaît immédiatement si l'on considère, même brièvement, l'infinie variation des qualificatifs qui peuvent lui être accolés. On parle en effet aussi bien de démocratie directe, indirecte, représentative, participative, d'entreprise, numérique, sociale, libérale... Or, si la notion de démocratie est aussi plurivoque, si, en d'autres termes, elle peut se dire d'autant de manières sans pourtant cesser d'être elle-même, c'est qu'elle renvoie à une idée forte et durable, qui n'a jamais cessé d'irriguer nos pratiques politiques, à savoir l'idée d'autogouvernement ou, pour reprendre une expression mieux connue, de « gouvernement du Peuple, par le Peuple, pour le Peuple » (Lincoln).

Tout le problème est que, dans bien des cas, on croit parler de démocratie quand que c'est de bien autre chose dont nous parlons. Ainsi, lorsque on exprime la nécessité d'instiller un peu de « démocratie » dans l'entreprise, en faisant participer les représentants du personnel au comité exécutif, voire au conseil d'administration, on confond, sans même s'en rendre compte, les notions de démocratie et de représentation, et l'on naturalise du même coup ce qui n'est qu'une des nombreuses figures de la démocratie, à savoir la démocratie *représentative* moderne. Le présent *Lu pour vous* voudrait justement remédier à cette confusion conceptuelle et montrant, à partir de l'important ouvrage du philosophe Bernard Manin intitulé *Principes du gouvernement représentatif* (1995), que le nouage entre les notions de représentation et de démocratie est tardif et pour le moins contradictoire, dans la mesure où il suppose de mettre à la racine de la démocratie une procédure, l'élection, aristocratique par son origine.

1.

Démocratie directe et représentation

Dans son ouvrage, Bernard Manin commence par indiquer que la distinction entre démocratie *directe* et démocratie *indirecte*, souvent reprise par la science politique sans être interrogée, ignore en fait de ce qui distingue véritablement les démocraties antiques des démocraties modernes, à savoir le fait que le gouvernement représentatif moderne repose sur le principe de l'*élection* quand la démocratie antique s'appuie sur le *tirage au sort*.

Bernard Manin montre ainsi qu'à Athènes, modèle allégué de la démocratie directe, le caractère *direct* du gouvernement reposait en réalité moins sur son identité au peuple que sur le mode de recrutement des dirigeants politiques ; le principe n'était pas que le peuple devait être à la fois gouverné et gouvernant, suivant une définition classique de la démocratie comme autogouvernement, mais que tout citoyen devait pouvoir occuper successivement l'une et l'autre position, commander et obéir tour à tour, ainsi que l'indiquait déjà Aristote en insistant sur la notion de réciprocité.

2.

Le « triomphe de l'élection »

Une telle clarification conceptuelle permet ensuite à l'auteur de revenir sur l'importance historique du tirage au sort dans le fonctionnement de la démocratie, en particulier dans la tradition républicaine, ainsi qu'il le montre en insistant sur sa place nodale dans le fonctionnement des républiques italiennes de la Renaissance (Florence et Venise). Cela lui permet de caractériser, par contraste, le propre de la représentation moderne : « Ce qui définit la représentation, écrit-il alors, ce n'est pas qu'un petit nombre d'individus gouvernent à la place du peuple, mais qu'ils soient désignés par élection exclusivement¹ ».

De là une question, qui guide tout l'ouvrage : comment expliquer le « triomphe de l'élection » et, par contraste, le discrédit relatif dans lequel est tombée le tirage au sort, une procédure pourtant associée de manière étroite à la démocratie par des auteurs aussi différents qu'Harrington, Montesquieu et Rousseau ? Comment expliquer que les révolutions américaine et française se soient ralliées sans réserve ni véritable débat à un mode de sélection des gouvernants, l'élection, réputé aristocratique ? Pour répondre à cette question, Bernard Manin ne reprend pas les thèses habituellement avancées par les historiens mettant l'accent sur les difficultés techniques posées par le tirage au sort dans les sociétés modernes, il s'intéresse plutôt aux représentations que les révolutionnaires américains et français se font de la légitimité politique. Il montre en ce sens qu'à la suite des théoriciens du droit naturel moderne tels que Locke, ces derniers font du *consentement* la source de l'autorité civile, raison pour laquelle l'élection leur

¹. B. Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Liberté de l'esprit, Calmann Lévy, 1995, p. 61.

apparaît comme un mode de désignation des gouvernants supérieur au tirage au sort, en tant qu'elle suppose un acte d'adhésion de la part des sujets qui est comme une « promesse d'obéissance ». Au contraire du sort, simple mécanisme de sélection des autorités et de répartition des charges, l'élection emporte ainsi une fonction de *légitimation* du pouvoir des gouvernants.

3.

Le « principe de distinction »

Plus encore, la représentation ne se conçoit pas sans distinction sociale. Davantage que le suffrage censitaire, c'est ce « principe de distinction » qui confère au gouvernement représentatif son caractère non démocratique, ce que montre l'auteur à travers une étude comparative des débats fondateurs des institutions britanniques, françaises et américaines.

Manin s'attarde en particulier sur les débats états-uniens en rappelant que les Pères fondateurs n'ont pas accepté sans réticence l'idée d'une distance sociale entre représentants et représentés. Tout au contraire, certains étaient porteurs d'une exigence de représentativité entendue comme une *ressemblance* entre les représentants et les représentés. Au moment de la Convention de Philadelphie de 1787, deux camps s'affrontent en effet. D'un côté, les « anti-fédéralistes », qui défendent le principe de l'exacte représentativité d'un corps de dirigeants conçu comme un microcosme reflétant le corps politique dans sa diversité. Pour eux, la représentation se définit suivant un principe d'identité entre gouvernants et gouverné (on parlerait aujourd'hui de représentation « descriptive » pour qualifier ce type de conception de la représentativité). De l'autre, les « fédéralistes », qui défendent le principe du recrutement aristocratique des représentants, lesquels doivent être issus d'un « cercle choisi de citoyens distingués », donc supérieurs par leurs qualités – principalement leur fortune – aux gouvernés. C'est cette dernière conception de la représentation, fortement aristocratique, qui s'imposera finalement tout à la fois en France, aux États-Unis et en Grande-Bretagne à l'issue des révolutions politiques de la fin du XVIII^e siècle. Seulement, à la différence de la France et de la Grande Bretagne, le cens n'est pas utilisé

outré-Atlantique car, aux yeux des constituants américains, la logique du vote à elle seule, pourvu que les circonscriptions soient suffisamment grandes géographiquement, suffit à assurer la supériorité des élus. Les « anti-fédéralistes » le sentent bien, eux qui se prononcent en faveur d'une représentation localisée, de peur qu'une élection à grande échelle ne conduise à consacrer les positions conservatrices de l'élite économique.

L'analyse des débats américains donne finalement à voir le vote pour ce qu'il est : un dispositif de dévolution² du pouvoir qui place symboliquement le choix des gouvernants entre les mains du peuple tout en garantissant indissociablement la consécration d'une élite. C'est en tant qu'elle est traversée par cette tension que la technique du vote constitue un « point d'équilibre » permettant de concilier des intérêts sociaux antagonistes, celui des citoyens qui revendiquent une participation accrue aux affaires de la cité et celui des élites traditionnelles qui, tout en faisant droit à cette exigence, conservent l'avantage que leur garanti le caractère aristocratique de l'élection. Le succès de cette technique de distribution des charges politiques ne relève donc pas du hasard mais dépend de sa double qualité, simultanément démocratique et aristocratique, qui lui permet d'harmoniser des aspirations contradictoires.

2. Transfert, transmission d'un bien, d'un droit, qui se fait d'une personne à une autre.

4.

Une « aristocratie démocratique »

Dans la tradition de la philosophie politique, l'auteur propose ensuite, pour accréditer ce double caractère du vote, une « théorie pure de l'élection ». Cette démonstration vise à assoir le double visage de la démocratie moderne, accouchée par les révolutions politiques des XVIII^e et XIX^e siècles, « à *la fois* et indissolublement égalitaire et inégalitaire, aristocratique et démocratique³ » (les italiques sont de l'auteur). La thèse de l'auteur est ici que toute élection, considérée abstraitement, « comporte nécessairement un élément non démocratique dans la mesure où elle ne peut conduire à la sélection du semblable⁴ ».

De fait, si l'on désire être élu, il faut préalablement être connu et reconnu des électeurs. Le candidat doit être en quelque sorte saillant, remarquable, éminent... c'est-à-dire posséder des qualités qui soient de nature à rencontrer les attentes des citoyens. Autrement dit, en démocratie, la supériorité des élus ne repose pas sur des critères rationnels, elle est seulement perçue, même si les traits qui les distinguent doivent avoir un caractère objectif. Le représentant peut en effet être distingué par son origine sociale mais également par tout autre trait jugé signifiant par l'électeur comme par exemple sa manière de se tenir, de parler, de raisonner, *etc.* L'essentiel étant que ces traits *apparaissent* aux yeux des électeurs.

3. *Ibid.* p. 191.

4. *Ibid.* p. 195.

5.

Le « jugement public »

Dans le dernier moment de sa démarche, Bernard Manin se consacre à l'analyse de ce qu'il appelle le « jugement public », entendu comme la manière dont le peuple (le « public ») exerce son contrôle sur les gouvernants dans les démocraties représentatives modernes. C'est alors l'occasion pour l'auteur de retrouver le versant proprement démocratique du système représentatif moderne : « La liberté de l'opinion publique constitue un des traits démocratiques du gouvernement représentatif, cependant que l'indépendance des représentants en est l'un des traits non démocratiques. Les représentants ne sont pas tenus de mettre en œuvre la volonté du peuple, mais ils ne peuvent pas l'ignorer ; la liberté de l'opinion publique garantit que, si une telle volonté existe, elle est portée à leur connaissance⁵ ». Certes, Bernard Manin ne porte pas sur les modes d'expression de l'opinion publique un regard naïf, il n'ignore pas que les sondages ne délivrent jamais des avis spontanés, mais il ne croit pas non plus aux accusations de manipulation complète.

Outre le dispositif de l'opinion public, on peut trouver une marque supplémentaire du contrôle démocratique exercé par le peuple sur le gouvernement dans le dispositif de la réitération des élections, qui permet aux électeurs d'infléchir l'action gouvernementale si elle ne leur convient pas. La réitération des élections est en effet ce dispositif qui offre aux citoyens de reprendre la parole à intervalles réguliers afin d'orienter et, le cas échéant, de corriger les politiques gouvernementales. Néanmoins, Manin rappelle que ce pouvoir de contrôle n'est pas illimité : s'il est un élément essentiel du gouvernement représentatif moderne,

5. *Ibid.* p. 218.

il ne permet cependant pas de rétablir totalement l'équilibre démocratique du système dans la mesure où rien n'assure que les gouvernants nouvellement élus seront plus fidèles à leurs promesses que leurs prédécesseurs. Sur ce point, l'auteur ne partage pas l'optimisme de la théorie polyarchique : parce qu'ils sont soumis à réélection, les représentants seront sans doute incités à « anticiper le jugement rétrospectif des électeurs sur la politique qu'ils mènent⁶ », mais on ne peut, avec la même assurance, postuler que les gouvernés se prononceront, de leur côté, sur la seule base de considérations rétrospectives. Comme on le dit parfois en politique, les électeurs peuvent avoir la mémoire courte.

6. *Ibid.*, p. 228.

6.

Les « métamorphoses » du gouvernement représentatif

Après avoir isolé d'une manière quasi-idéal-typique les traits qui permettent de spécifier le gouvernement représentatif moderne, Manin restitue, dans le dernier chapitre de son ouvrage, les évolutions historiques affectant les institutions politiques. Il différencie alors trois étapes qui constituent autant de « métamorphoses » du gouvernement représentatif.

Le premier est celui du « parlementarisme », dont l'âge d'or se situe au XIX^e siècle. Dans ce contexte, l'élection des gouvernants se comprend comme le choix d'une personne de confiance sur la base de liens sociaux et personnels privilégiés, suivant le modèle de la relation notabiliaire. Les élus, recrutés parmi les élites locales éclairées, sont considérés comme libres de leurs décisions. Le jugement public s'exprime alors hors de la relation électorale, par des mouvements de protestation populaires.

À cette première phase fait suite, au début du XX^e siècle, ce que l'auteur désigne comme la « démocratie de parties ». La relation politique est alors transformée par l'apparition d'entreprises de mobilisation collectives au sein desquelles la fidélité au parti remplace la fidélité à l'homme suivant un processus de dépersonnalisation. L'identification politique est en outre moins le reflet de liens de fidélité locaux que l'expression d'une situation de classe. Dans ce cadre, la liberté de l'élu, de même que la liberté d'expression des électeurs, se trouvent limitées car encadrées par les organismes partisans au travers des programmes et de la discipline de vote.

Enfin, la dernière mutation est celle qui aboutit à la naissance contemporaine d'une « démocratie du public », en lien avec l'éclipse des affiliations partisans et l'émergence de nouvelles formes de la relation électeurs-élus telles que la communication ou les sondages d'opinion publique. Suivant une sorte de boucle historique, on assiste à une re-personnalisation du choix électoral, de plus en plus appuyé sur l'image que renvoient les candidats au travers des techniques de communication. L'opinion aussi se réautonomise du fait de la multiplication des dispositifs d'objectivation des préférences qui, à l'exemple des sondages, contestent aux partis leur traditionnel monopole relativement à la définition des clivages politiques pertinents. De ce point de vue, la prétendue « crise de la démocratie » contemporaine ne serait rien d'autre que le symptôme du déclin d'une forme particulière de gouvernement représentatif, celle fondée sur les partis de masse.

Conclusion

L'ouvrage de Manin apparaît finalement porteur d'une triple vertu : une vertu de clarification conceptuelle d'abord, dans la mesure où il nous apprend à distinguer clairement les notions de démocratie et de représentation, souvent prises l'une pour l'autre ; une vertu politique ensuite, en tant qu'il nous donne des outils à même d'armer une certaine méfiance contre des institutions qui nous apparaissaient tout à fait inoffensives telles que l'élection, dont le caractère aristocratique n'est plus guère soupçonné alors même qu'il est constitutif de cette procédure de distribution du pouvoir ; une vertu historique enfin, puisqu'il nous permet de relativiser la soi-disant « crise de la démocratie » que nous traverserions, en montrant qu'elle n'est qu'une étape transitoire annonçant l'avènement d'une nouvelle figure du gouvernement représentatif.

À propos

LeDoTank

LeDoTank est une association dont la vocation est de chercher à combler le déficit de connaissance et de compréhension de ce que sont les entreprises moyennes ; déficit qui touche tous les champs : gouvernance, RSE, financement, performance sociale, etc.

LeDoTank s'inscrit dans l'écosystème des entreprises moyennes en initiant des projets qui associent entrepreneurs, experts et chercheurs pour mieux identifier leurs enjeux propres et chercher à mettre en avant leur singularité afin de proposer des solutions adaptées. Il s'agit de contribuer au renouvellement de leurs pratiques et d'informer les décideurs des règles du jeu sur les spécificités de ces entreprises.

Pour progresser dans ces différentes voies, leDoTank peut compter sur ses partenaires : ce sont des entreprises ou des organisations consacrant des ressources – financières et/ou humaines – à la recherche de réponses concrètes aux enjeux sociétaux qui touchent leurs marchés ou leur environnement direct, mais aussi plus largement, l'intérêt commun.

Contact leDoTank

Lorraine HARRIS
Déléguée Générale
Lorraine@ledotank.com

Aca Nexia

Aca Nexia est un cabinet d'audit et conseil qui compte 250 professionnels parmi lesquels 21 associés. Son offre de services couvre l'audit, l'expertise comptable, l'externalisation (BPO), l'assistance aux transactions d'entreprises, le conseil opérationnel, la paie et la gestion sociale.

Les clients d'ACA Nexia sont majoritairement des ETI et des PME qui attendent des solutions pertinentes et de l'assistance pour les mettre en œuvre. Aca Nexia cultive ses valeurs de loyauté, compétence et partage, et fonde son indépendance sur une totale maîtrise de son capital par ses associés. Aca Nexia poursuit une stratégie de croissance maîtrisée fondée sur la présence de ses associés et managers sur le terrain, une offre de services évolutive, la généralisation du digital, une dimension internationale et le développement de la RSE tant en interne qu'au service de ses clients. Aca Nexia exprime sa responsabilité sociétale dans sa gouvernance et ses pratiques managériales, et est très heureuse d'accompagner leDoTank dans sa mission.

Contact Aca Nexia

Olivier JURAMIE
Associé – Directeur Général
o.juramie@aca.nexia.fr

La collection " Lu pour vous "

- n°1 : Les marchés à l'épreuve de la morale
- n°2 : La nouvelle question laïque. Choisir la République
- n°3 : Les relations marchandes face au don
- n°4 : Économie utile pour des temps difficiles
- n°5 : Peut-on penser une liberté sans abondance ?
- n°6 : La loi de 1905 n'aura pas lieu. Histoire politique des séparations des Églises et de l'État (1902-1908)
- n°7 : La gouvernance par les nombres
- n°8 : Le capital au XXI^e siècle
- n°9 : Refonder l'entreprise
- n°10 : Les Marchands et le Temple
- n°11 : La société selon Friedrich Hayek
- n°12 : Humanité. Une histoire optimiste
- n°13 : Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie
- n°14 : Printemps silencieux
- n°15 : La crise de l'État-providence
- n°16 : Enrichissement
- n°17 : Terre-Patrie
- n°18 : Temps, économie et modernité
- n°19 : Les révoltes du ciel
- n°20 : La Voie pour l'avenir de l'humanité
- n°21 : L'État ou la violence maîtrisée
- n°22 : Le capitalisme d'héritiers. La crise française du travail
- n°23 : L'impossible automation
- n°24 : L'État consacré par le risque
- n°25 : La 6^e extinction : Comment l'Homme détruit la vie
- n°26 : Le principe de solidarité
- n°27 : Le mythe du déficit. Vers une économie du peuple
- n°28 : La logique de l'honneur. Gestion des entreprises et traditions nationales
- n°29 : Représenter et gouverner. Une histoire de l'élection

leDoTank

69 rue de Montchapet
21000 Dijon
www.ledotank.com